

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 11 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Guy CHAZOT

Absents (2) : Frédéric CHAZELLE, Danièle HORTALA

Procuration (1) : Danièle HORTALA a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Gérard ROURE

Date convocation : 27/09/2024

**2 ► SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION DU
POSTE DE REDACTEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

De plus, il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits sur listes d'aptitude.

Vu le tableau des emplois modifié par délibération en date du 13 juillet 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26 h/semaine) suite à l'avancement de grade de l'agent concerné (la création du poste correspondant a été actée par délibération en date du 13 Juillet 2024).
A savoir que cette suppression de poste a été soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial qui a émis un avis favorable le 17 septembre 2024
- La création du poste de Rédacteur à temps non complet (26 h/semaine) suite à l'inscription d'un agent sur liste d'aptitude

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↪ accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet (26 h/semaine) à compter du 11 Octobre 2024

↪ valide la création du poste de Rédacteur à temps non complet (26 h/semaine) à compter du 11 Octobre 2024

AR Prefecture

063-216303099-20241011-20241011_02-DE
Reçu le 14/10/2024

→ valide le tableau des emplois suivants :

FILIERE	Grade	Effectif	Horaires	Statut	Poste
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
	Rédacteur	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
TECHNIQUE	Adjoint Technique	1	30,5 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique	1	35 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	16,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent
	Adjoint Technique	1	17,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent

→ demande à ce que M. Le Maire inscrive les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget, chapitre 012 ;

→ charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

